

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 11 mars 2024**DÉLIBÉRATION n°2024-29**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 11 mars 2024 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 1^{er} mars 2024.

Point de l'ordre du jour :

6.1. Dossier d'accréditation de l'établissement à délivrer la formation de deuxième cycle d'odontologie

.....

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours,
Vu l'avis du conseil de l'UFR d'odontologie du 11 janvier 2024,
Vu l'avis du conseil académique du 13 février 2024,

Exposé de la décision :

Le conseil d'administration doit approuver le dossier d'accréditation de l'établissement à délivrer la formation de deuxième cycle d'odontologie qui fera l'objet d'un examen par le CNESER en mars.

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation du dossier d'accréditation de l'établissement à délivrer la formation de deuxième cycle d'odontologie.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DÉCOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 36	Abstentions : 0
Quorum : 18	Votants : 29
Membres présents : 20	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 9	Votes exprimés : 29
Total des membres présents et représentés : 29	Majorité requise : 15
	Pour : 29
	Contre : 0

Pièce jointe :

- dossier d'accréditation.

Fait à Tours,

Le Président de l'université

Arnaud GIACOMETTI